

12^{me} Rapport

Rapport sur
l'Administration et
l'Etat des Affaires de la
Ville de Real, présenté
au Conseil Communal,
en exécution de l'art. 70 de
la Loi du 30 Mars 1836,
en séance publique du 28
Octobre 1847. —

Messieurs,

En exécution de l'art. 70 de la Loi
Communale du 30 Mars 1836, le
Collège a l'honneur de vous
soumettre son Rapport de 1847,
sur l'Administration et la Situation
des affaires de la Ville, à quel
égaré aucune question importante
ne s'est présentée depuis notre
dernier Rapport. —

Population et Etat Civil.

D'après le recensement arrêté
au

au 1^{er} Octobre 1846, la Population de la
Ville et de ses hameaux s'élevait à cette
époque à 7653 habitants. —

En 1846 il y a eu 36 mariages et
point de divorces. —

Du 16 8^{bre} 1846 à ce jour, il a été
inscrit 218 naissances et 207 décès ; —
75 personnes sont venues s'établir ici et
98 ont transféré leur domicile ailleurs. —

En sorte que la Population de cette Ville
et ses hameaux, est aujourd'hui de 7640 habitants.

Nos Registres de l'Etat Civil sont
toujours très bien tenus et conservés avec soin.

Elections.

La révision des Listes Electorales s'opère
chaque année avec tous les soins exigés. —

On verra d'après le tableau comparatif
ci après du nombre des Electeurs inscrits,
les changements survenus depuis
l'année dernière.

	1846.	1847.
Pour les Chambres.	104.	102
„ le Conseil Provincial.	106	104
„ le Conseil Communal.	226	226

Nous n'avons aucun éligible au Sénat
parmi nos habitants. —

La liste du Jury contient pour 1847,
28 noms, celle de 1846 en contenait 27.

Aucune

Aucune Election Communale n'a eu lieu depuis notre dernier Rapport, mais par suite du décès de M^r. Claes, et l'élection de M^r. Dintal au Sénat, qui étaient tous deux Conseillers Provinciaux de ce Canton, il y a eu une élection, pour les remplacer, le 24 Mai dernier, où M^r. Félix Wittouck, Distillateur et Propriétaire à Leuven St. Pierre, et M^r. Eugène Mussche, Docteur en médecine en cette ville, ont été élus, au 1^{er} tour de scrutin, Conseillers Provinciaux de ce Canton. —

Administration Communale. et Personnel.

Les affaires de l'Administration marchent avec régularité et sans obstacle. —

Le Collège a deux réunions ordinaires par semaine, les mercredi et samedi, il s'assemble, en outre, aussi souvent que l'expédition des affaires le réclame. —

Depuis le 14 9^{bre} 1846 à ce jour, le Conseil a eu 19 Chances. 2 fois il a été convoqué et ne s'est pas trouvé en nombre pour délibérer. —

Le Personnel du Conseil est au complet, mais par suite de la démission du Conseiller Tannolsem de ses fonctions d'Eschevin, — démission qui a été acceptée par arrêté Royal du 14 juillet 1847, — il manque un membre dans le Collège. —

Cour

Tous les Employés de la Ville s'acquittent
très convenablement de leur devoir et à
notre satisfaction. —

Les Archives de la Ville, sont toujours
conservées avec le plus grand soin. —

Situation financière et Comptabilité.

Les finances de la Ville sont dans un
état satisfaisant, mais l'équilibre ne
pourrait y être maintenu sans la taxe per-
sonnelle de 3000 francs, que vous avez
votée les années précédentes, vu que les
dépenses ordinaires nécessaires et qui doivent
se reproduire chaque année, excèdent
actuellement de cette somme, les recettes
ordinaires. —

Le Compte du Receveur Communal
de l'exercice 1846, présente le résultat
suivant : —

Recettes ordinaires et extraordinaires	£ 46,846. 56
à la somme de	
Dépenses de toute nature	40,306. 84
Excédant	£ 6,539. 72

Les Recettes portées au Budget de 1847,
s'élèvent à

£ 37,170. 86

Les Dépenses à

37,133. 86

Les Revenus de la Ville ainsi que
les péages et taxes Communales, continuent
à être régulièrement perçus, sans réla-
- mation ni opposition aucune, et, chose
remarquable, les non-valeurs de la taxe
personnelle

personnelle de 1846, - malgré le rude hiver et
la cherté des subsistances, - ne se sont élevés
qu'à la modique somme de 28 frs 25 ^{centimes}.

La comptabilité Communale est bien et
régulièrement tenue —

Aliénations, Echanges.

Le 8 Avril 1847, la Ville a été autorisée
par la Députation Permanente, de vendre
au Sieur S. J. Day, un terrain contenant
environ 12 ares, situé au hameau d'Eschenbach,
sous Cal, que l'acquéreur tenait en
emphytéose pour un terme qui n'expir-
rait que le 11 9^{bre} 1873, - moyennant
une redevance annuelle de 10 frs 88 C. l'an.
Cette vente a été consentie pour le prix
De 544 frs 21 C. —

Le 5 Août suivant, la ville a été
autorisée par la Députation Permanente,
à échanger avec Messieurs les frères
Tannvolsem, une parcelle de terrain
lui appartenant, contenant environ
17 Centiares, située hors la porte
du bois en cette ville, contre un terrain
appartenant aux dits Sieurs Tannvolsem,
contenant 105 Centiares, situé au même
lieu. —

La Ville a reçu, outre le terrain
en échange, une soulte en retour
De 272 frs 10 C. —

Ces deux sommes ont immédiatement
été versées à la Caisse d'Epargne.

Bâtiments
J

Bâtimens et Edifices communaux.

Les plans et devis des restaurations à faire à l'Hôtel de Ville, n'ayant pu être achevés en temps pour permettre de commencer ces travaux cette année, ainsi qu'il avait été résolu, force a été de remettre ces ouvrages au printemps prochain; mais comme toutes les formalités sont actuellement remplies et que les plans et devis ont reçu l'approbation ministérielle voulue, ces travaux pourront être commencés dès l'ouverture de la saison, et, à cette fin, toutes les mesures préalables et nécessaires seront prises en temps utile.

Ainsi que nous l'avons dit dans le rapport de l'année dernière, l'Eglise de St. Martin, qui est un fort beau monument gothique, exige des restaurations considérables.

Bienfaisance et Service Public.

Le personnel du Bureau de Bienfaisance est aujourd'hui incomplet, par suite de la démission de M. M. Bismans et Lambert, démission que le Conseil a acceptée dans sa séance du 30^{me} dernier. Depuis, nous avons invité le Bureau à vouloir nous faire sa proposition pour la nomination de deux autres membres, afin de pourvoir immédiatement aux remplacement des démissionnaires. Les ressources dont cet établissement dispose,

sont

sont réparties avec tous les soins, l'économie
et l'intelligence désirables, par les
Membres du Bureau, qui, pendant les
deux années calamiteuses que nous
venons de traverser, ont fait preuve d'un
dévouement et d'un zèle au-dessus
de tout éloge. —

En 1846, le nombre d'indigents secourus
a été de 2777. —

Les revenus dont ce Bureau a disposé
pendant cet exercice sont de :

En Recettes ordinaires à . . .	§ 15,907. "
Recettes extraordinaires . . .	12,226. 14
Ensemble §	28,133. 14.

Les dépenses en secours de toute
nature se sont élevées à . . . 33,963. 42

Déficit fixe . . . 5,830. 28.

Par Délibération du Conseil, en date du
20^{ème} 9^{ème} 1848, approuvée par la Réputation Per-
manente, le Bureau de Bienfaisance a
été autorisé à retirer de la Caisse
d'Epargne, — des fonds qu'il y avait
déposés, — une somme de 12,000 francs ;
moitié de cette somme est comprise dans les
ressources extraordinaires ci-dessus
énoncées ; le surplus des Recettes extraor-
dinaires provient d'une collecte qui
a été faite en ville et qui a produit
6,326 francs 14 Centimes. —

Le nombre d'indigents secourus
cette année, s'est élevé à 2905. —

Les ressources dont le Bureau peut
disposer pour cet exercice, s'élèvent

à
§

à \$ 23184. 98
 Les Dépenses à ce jour, montent à 22750 "
 Reste en Caisse \$ 434. 98.
 Somme insuffisante pour finir l'exercice;
 Cependant, tout fait espérer que 1847 ne
 laissera qu'un faible déficit. —

Dans les Recettes de cette année est comprise
 la somme de 6000 francs, restant de celle
 de 1800, que le Bureau a été autorisé
 en 1845 de retirer de la Caisse d'Epargne.

Dix pauvres veuves sont entretenues
 dans un local approprié à cette fin,
 au moyen des collectes qu'on fait les
 Dimanches dans les églises, par les
 soins de M. M. les Membres du Bureau
 de Bienfaisance et autres personnes
 charitables. —

Hôpital.

Le 26 février 1846 est décidée en cette
 Ville la Dame Catherine Vincutsem
 Veuve du Sr. J. B. Petre, laquelle,
 par son testament, reçu par le Notaire
 Mciiller, en date du 26 février 1843, a
 institué pour ses héritiers universels, les
 pauvres de cette ville, à la condition
 que la succession serait employée à aider
 à l'érection d'un hôpital en cette ville,
 aussitôt qu'il y aurait des ressources
 suffisantes réunies à cet effet; jusqu'à
 quelle époque les intérêts du capital
 devront être cumulés chaque année.
 Le boni net de cette succession s'élève

à
 J

à la somme de 5,577 francs & 85 C^{ent}, consistant
en deux obligations & deux rentes hypothécaires,
ensemble au capital de 5,017 frs 65 Centimes &
et 560 francs & 20 C^{ent} en numéraire.

Par délibération en date du 6 mars
1847, le Conseil ayant donné un avis
favorable sur l'acceptation de cette donation,
a exprimé sa reconnaissance envers
cette bienfaitrice et a décidé qu'il en serait
fait mention au procès verbal de la séance
et que son nom et celui de feu son époux, le
S. J. 17^{te} Pétre, seraient inscrits au nombre
des bienfaiteurs de l'Hôpital à ériger.

Par arrêté Royal en date du 2 Mai
dernier, le Bureau de Bienfaisance
a été autorisé à accepter cette succession.

Au 31 Décembre prochain, les fonds
de réserve déposés à la Caisse d'Epargne
pour l'érection de cet hôpital, s'élèveront
à la somme de 39,800 francs; - en y
ajoutant le montant des obligations et
rentes provenant de la succession de la
Dame Pétre et la valeur d'une
pièce de terre, précédemment donnée
par la même Dame, les ressources
réunies pour cet établissement, s'élève-
ront à environ 49,000 francs. —

Indigents, mendicite et infirmes

Le nombre d'indigents secourus, aux
frais de la ville, dans les divers établisse-
ments de charité publique, augmente
chaque

chaque année, et les charges qui en résultent, qui en résultent, s'accroissent en proportion.

Pour faire une comparaison, nous avons recherché ce qui avait été payé, De ce chef, pendant les dix années précédentes, savoir:

En 1837	£ 332. 20	} Dans ces sommes figure chaque année celle de 448 francs pour l'entretien d'un insensé placé à Gheel aux frais de la ville.
" 1838	627. 35	
" 1839	621. 20	
" 1840	834. 26	
" 1841	767. 80	
" 1842	541. 89	
" 1843	603. 45	
" 1844	313. 70	
" 1845	319. 75	
" 1846	1,618. 75	

La mendicité est sévèrement défendue en cette Ville: les agents de Police et la Gendarmerie exercent, à cet égard, avec nous, une surveillance active et vigilante, particulièrement à l'égard des mendiants étrangers; tous les délinquants sont arrêtés et envoyés à la Disposition de M.^{le} le Procureur du Roi.

Il existe ici 4 aveugles dont 2 indigents hors d'âge d'être instruits; 2 sourds-muets, dont un indigent, et aussi tous hors d'âge d'être instruits; une insensée indigente, traitée en ce moment aux frais de la

la Ville, à l'hôpital St Jean à
Bruxelles, —
et 15 enfants trouvés placés chez
des nourrices habitant cette commune.
Instruction primaire.

Il existe en cette Ville et ses
hameaux 4 écoles primaires, fréquentées
par 708 élèves des deux sexes,
dont deux en ville, une au hameau
d'Eschenbuck et une à Breedbant.

L'instruction s'y donne d'après
les réglemens et les prescriptions Ci.
Tous les indigents y sont reçus.

La dépense de ces écoles s'élève
annuellement à 3,966 Francs, dans
laquelle la Ville contribue pour 16,91
Francs et le bureau de Bienfaisance
pour 800 francs. Le surplus de la
dépense est couvert au moyen des
subsidés accordés par l'Etat et la
Province. —

Police.

Les Réglemens de la Ville
sont en général bien observés. Pendant
l'exercice courant, 26 contraventions
ont été constatées. —

La Police exige les passeports des
étrangers.

étrangers qui fréquentent et qui
logent dans la ville. —

Le hiver Dernier, les Patrouilles
bourgeoises organisées par vote régle-
ment, en date du 8 9^{bre} 1845, ont
fait le service de nuit depuis le
18 Décembre 1846 jusqu'au 1^{er} juin
Dernier, tant dans l'intérieur de la
Ville que dans les hameaux; pendant
tout ce temps, aucun vol ni attentat
à la propriété n'a été commis. —

Toute l'année, deux milleurs
font, la nuit, la surveillance en
ville. —

Pompes à Incendie.

La Ville a acheté, cette année,
une nouvelle pompe à incendie;
elle possède actuellement deux pompes
en fort bon état avec tous leurs
accessoires et matériel suffisants.

Milice

Le contingent de cette Ville pour
la milice, — levée de 1847, — est de
16, le nombre de miliciens était de
85 et 34 ajournés, et le Dernier
numéro appelé pour fournir le
contingent, 65. —

Chemin

Chemins vicinaux et Ponts.

Les Chemins Vicinaux et ponts sont partout en bon état et bien entretenus; il a été pourvu à la dépense qui en est résultée pendant l'exercice courant, par un Rôle formé au moyen de trois Centimes additionnels, établi sur les trois bases de l'impôt Direct. En outre cinq Centimes extraordinaires ont été votés par le conseil en séance du 3 jbre 1846, et autorisé par arrêté Royal pour parage neuf à exécuter au grand chemin de Hal par Elinghen et Lemnick St. Quentin, à Pinove C. —

Le Conseil en votant ces cinq Centimes avait pour but d'obtenir une part dans les crédits des trois Cent mille francs votés par la législature et les trente mille francs, votés par la Province, pour l'amélioration de la voirie vicinale de grande communication. Mais malgré que nous ayons rempli en temps utile, toutes les formalités exigées; que le chemin pour lequel nous demandons le subsidé, se trouve dans la catégorie de ceux qui peuvent être subsidés,

subsidies d'après la règle établie; que nous
avons démontré l'utilité du passage de ce
chemin et que le Commissaire royal du
Canton avait fait, sur notre demande, un
rapport on ne peut plus favorable, nous
avons vu avec peine que notre espoir a
été déçu et notre demande non accueillie.

L'Administration s'est donc bornée à
faire exécuter au chemin de Breda, le
passage que ses seules ressources lui ont
permis de faire.

La Province ayant enfin reconnu
la nécessité d'élargir et reconstruire
le pont sur le Déversoir de la Senne, à
la route de Nivelles, a ordonné ce
travail, qui en ce moment est en voie
d'exécution et quasi achevé.

L'échange que la Ville a fait avec
les frères Tarnolsem d'un terrain, situé
au même lieu, qui sera abandonné
à la voie publique, fera aussi disparaître
d'un côté le parapet du pont sur
les anciens fossés de la Ville et rendra
ce passage tout à fait commode
et facile.

Il est à désirer maintenant que
la Province élargisse le pont sur
la Senne à l'entrée de la rue du
Bois et abatte la fausse porte au
dessus de ce pont.

Récoltes.

Le seigle a très bien réussi cette année;

Le

Le froment équivalant à une année ordinaire quoiqu'il soit généralement plus léger; —

Les arvoines ont été médiocres; —

Les fèves et les pois, mauvais; —

La récolte des pommes de terre promettait encore au mois d'Août d'être très abondante, mais, par suite de la maladie, elle ne peut être évaluée qu'à $\frac{2}{3}$ d'une récolte ordinaire. —

Race Chevaline, Bovine et Ovine.

Les fermiers de cette Commune n'ont des chevaux que pour leur usage et leurs besoins; leurs juments sont de race du pays; ils ne les font saillir, à peu d'exceptions près, que par des étalons de la même race, approuvés par la Commission d'examen. Les produits en sont plus ou moins satisfaisants et se vendent à leur valeur. —

Le nombre des chevaux ici est de 257;

Quelques fermiers ont recours aux sauteurs étrangers, pour améliorer la race de leurs bestiaux; ceux qui ont des troupeaux de moutons n'ont des béliers que de la race du Pays. —

Le nombre des bêtes à cornes est de 1184; —

Celui des moutons, de 360., et celui

celui des porcs, de 516.

Industrie, Commerce,
foires et Marchés.

Le Principal Commerce de cette
Ville, est celui des grains, environ
une vingtaine de personnes s'en
occupent. —

La fabrication des paniers y em-
ploie une centaine d'ouvriers.

Il y a quatre tanneries dont deux
assez importantes ; —

Deux grandes distilleries et six brasseries,
plus une fabrique ^{de sucre} de betteraves occupant,
— en moyenne, — pendant toute l'année,
une centaine d'ouvriers ; et une
fabrique de dentelles de Bruxelles, établie
depuis l'année dernière, — où 67 petites
filles travaillent actuellement. —

La Ville a quatre foires annuelles
d'un jour chaque : deux de chevaux
et deux de toutes espèces de bestiaux,
qui ont lieu, savoir : —

Les foires aux chevaux, le mardi
de la Pentecôte et le 1^{er} lundi après
la Trussaint. —

Elles sont peu suivies. —

Les foires aux bestiaux ont lieu :
la 1^{re}, le jour après St Marc, 26 avril,

remise

remise au 27, si le 26 est un
Dimanche; —

Et la seconde, le jour après St. Simon,
29 8^{he}, remise au 30, lorsque le 29 est
un Dimanche. —

Elles sont toujours bien fréquentées
et il s'y fait beaucoup d'achats.

Il y a trois jours de marché
par semaine, les mardi, jeudi
et samedi, pour les légumes, beurre,
fromages et autres denrées. —

Ils sont toujours bien suivis et
il s'y fait beaucoup d'achats. —

En outre, le mardi il y a marché
de fil et lin, médiocrement fréquenté,
le jeudi marché aux bestiaux et samedi
marché aux grains, tous deux
bien suivis. —

En terminant ce Rapport,
il nous reste à vous remercier,
Messieurs, de votre concours
franc et loyal à supporter, avec
nous, — le lourd fardeau de
l'Administration qui nous
est confiée. Nous comptons
sur sa continuation et avons

S. honneur
J

J'honneur de vous présenter le
Budget pour l'exercice 1848, en
vous priant d'apporter à son examen,
toute votre attention.

Hal, le 28 8^{bre} 1847.

Le Bourgmestre
des Chevins,
J. B. De Dobbelaer,

Müller.

Boulingier frs

